

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 22 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 22 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, M. Tangi RUBIN, M. Jack LE BRIS, M. Joël PHILIPPE, Mme Florence STRUILLLOU.

Absent : Mme Maryline ROUCOULET

Procuration : Mme Maryline ROUCOULET donne procuration à M. Jean-Claude LE BUZULIER

Secrétaire de séance : Mme Marianne RICHARD

Date de la convocation : le 15 mai 2014

Date d'affichage : le 28 mai 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente. Un complément est, toutefois, à insérer : « M. Le Maire avait demandé à ce qu'il soit indiqué que la circulation dans le bourg de la commune était excessive. Aussi, il rappelait que le code de la route doit s'appliquer dès les entrées du bourg à 50 km/h et sur toutes les routes de la commune mais qu'il ne faudrait pas oublier qu'un minimum de civisme et de logique permettrait une meilleure sécurité de tous sur le territoire ».

Délibération n° 20140522-01 : Commission Communale des Impôts Directs

La Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor, suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, demande une proposition de liste de personnes pour définir les membres de la Commission des Impôts Locaux. Monsieur le Maire propose donc les noms suivants :

- Personnes Extérieures : M. Yves LE FUSTEC, Mme Sophie LE BOURVA, M. André QUERRIEN et Mme Jeannine DROMAGUET
- Personnes domiciliées dans la commune : M. Marcel LE BIHANNIC, M. Jean TREMEL, M. Serge LE GOFF, M. Hervé NICOLAS, M. Pierre LEVEQUE, M. Paul LE THOMAS, Mme Danielle UNVOAS, M. Joël PLASSARD, Mme Gisèle LE MOAL, M. Roland SGORLON, M. Michel GUEZOU, Mme Louise Anne LE QUELLEC, M. Armand LE MEUR, M. Christian UNVOAS, Mme Maryline ROUCOULET, M. Roger GEFFROY et M. Bertrand GUERNION.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de la liste ci-dessus pour la désignation des membres de la Commission des Impôts Locaux par la Direction des Finances publiques.

Délibération n°20140522-02 : Fusion entre la Communauté de Communes du Centre Trégor et Lannion Trégor Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-41-3,

Vu la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor arrêté le 29 décembre 2011 prévoyant notamment la fusion entre la Communauté de Communes du Centre Trégor, Lannion Trégor Agglomération, la Communauté de Communes de Beg ar Ch'ra et les communes de Perros-Guirec et de Mantallot,

Considérant la fusion réalisée au 1er janvier 2014 de Lannion Trégor Agglomération, la Communauté de Communes de Beg ar Ch'ra et la commune de Perros-Guirec pour former Lannion Trégor Communauté,

Considérant l'intégration au 1er janvier 2014 de la commune de Mantallot à la Communauté de communes du Centre Trégor,

Considérant la volonté du Conseil Municipal que la fusion entre Lannion Trégor Communauté et la Communauté de Communes du Centre Trégor se réalise ; que cela implique l'adoption d'une délibération sollicitant Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor aux fins que celui-ci fixe par arrêté le projet de périmètre de fusion, comme prévu par les dispositions de l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AFFIRME sa volonté que la Communauté de Communes du Centre Trégor fusionne avec Lannion Trégor Communauté au 1er janvier 2015,

SOLLICITE Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor aux fins qu'il fixe par arrêté le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération regroupant la Communauté de Communes du Centre Trégor et Lannion Trégor Communauté,

AUTORISE Monsieur le Maire, et subsidiairement M. René AUFFRET, 1^{er} Adjoint au Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 20140522-03 : Transfert de pouvoirs de police spéciale des maires au Président d'EPCI

Vu la lettre de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en date du 23 avril 2014 concernant le transfert de pouvoirs de police spéciale du Maire au président de l'EPCI indiquant :

La loi du 16 décembre 2010 a prévu le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des Maires aux Présidents des EPCI, en l'absence d'opposition, en matière d'assainissement, de déchets ménagers, de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage.

La loi du 27 janvier 2014 est venue ajouter le domaine de la voirie, de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants taxis.

Monsieur le Maire propose de **REFUSER** le transfert des pouvoirs de police spéciale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

REFUSE le transfert des pouvoirs de police spéciale.

Délibération n°20140522-04 : Rapport SMICTOM 2013

Mme Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le rapport transmis par le SMICTOM du Méné Bré concernant les activités de l'exercice 2013. Le rapport sera mis à disposition des Conseillers Municipaux pour une lecture plus complète s'ils le souhaitent. Depuis les dernières élections, trois points complémentaires : A la dernière assemblée, Mme Cinderella BERNARD remplace M ; Vincent CLECH au poste de Président du SMICTOM, M. Daniel MERRIEN remplace M. Michel NICOLAS au poste de Vice-Président représentant la CCCT et la mise ne place de broyeurs à végétaux pour les collectivités locales et les particuliers.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE sans observation le rapport du SMICTOM 2013

Délibération n°20140422-05 : Rapport SMITRED 2013

Mme Joëlle NICOLAS présente et transmet le rapport annuel 2013 du SMITRED.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel du SMITRED 2013.

Commentaire : Monsieur Tangi RUBIN demande si le traitement des déchets va être géré par L.T.C. suite à la fusion envisagée des deux EPCI. Monsieur le Maire indique que les discussions des rapprochements ne font que commencer. Les premières réunions viennent d'être programmées. Il informera les Conseillers au fur et à mesure des avancées.

Délibération n°20140522-06 : Contrôle annuel des poteaux incendies 2013

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport 2013 de la Lyonnaise des Eaux concernant les poteaux incendie sur la commune de Tonquédec. Il rappelle que la norme actuelle déclare conforme les poteaux ou bornes de diamètre 100 mm ayant la possibilité de délivrer un débit de 60m³/h de pression dynamique de 1 bar pendant une durée minimal de 2 heures. Certains poteaux ne sont pas conformes par rapport au débit demandé. Une transmission du rapport sera faite au service du Syndicat d'eau pour information.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur l'entretien des bouches à incendie fournit par la lyonnaise des Eaux.

Délibération n°20140522-07 : Rapport Annuel 2013 Service d'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport concernant les contrôles du système d'assainissement collectif (réseau de collecte et station d'épuration) pour l'année 2013. Après transmission par la Lyonnaise des Eaux des données résultant des autocontrôles en 2013, le Service de l'Environnement et des Eaux de la D.D.T.M. nous informe de la conformité de l'auto-surveillance, des performances vis-à-vis de la réglementation nationale et vis-à-vis de l'acte préfectoral de notre réseau.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport présenté concernant le service d'Assainissement Collectif 2013.

Délibération n°20140522-08 : Eparrage des voies communales 2014

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis d'éparrage des voies communales pour l'année 2014 de M. Christophe GEFROY avec 2 passages : le premier sur les accotements et les talus des virages et le deuxième les accotements, les talus et la lagune pour un total de 8 272,40 euros HT soit 9 926,40 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le devis présenté par l'Entreprise GEFROY au prix de 9 926,40 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

IMPUTE cette dépense au Chapitre 011 compte 61523 du budget Commune 2014.

Délibération n°20140522-09 : Programme Voiries 2014

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis des travaux de voiries pour compléter le programme de voiries 2014 :

- La VC n° 3 Kerjean de la VC n° 2 à la VC n° 304 Rojo-Léguer sur une distance de 750 ml + 30 ml vers Rojo-Léguer, une largeur moyenne de 3,4 m pour un montant de 33 160,54 euros TTC
- La VC n°107 de Convent Luzuron à Kerivoalan sur une distance de 1 210 ml et une largeur moyenne de 3m pour un montant de 39 531,80 euros TTC.
- Aménagement d'un plateau surélevé au croisement de la rue Angéla Duval au niveau de l'accès piéton de la salle polyvalente et de l'entrée du lotissement Le Clos de l'Allée Verte, d'une hauteur de 10 cm avec des rampes de 1,50 m pour un montant de 10 197,54 euros TTC.
- La Fourniture des panneaux de signalisation pour l'aménagement du plateau surélevé pour un montant de 1 328,44 euros TTC.

L'ensemble du programme Voiries 2014 s'établit donc à 82 889,88 euros TTC pour le compte 2315 opération 209 et 1328,44 euros TTC pour le compte 2135 opération 91.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **à l'unanimité pour le programme des voies de Kerjean et Kerivoalan**

- **à 12 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSENTION pour le plateau surélevé rue Angéla DUVAL**

APPROUVE les devis présentés pour le programme Voirie 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,

IMPUTE les dépenses en Investissement au compte 2315 opération 209 pour la somme de 82 889,88 euros TTC et au compte 2135 opération 91 pour 1328,44 euros TTC.

Commentaires : Monsieur Joël PHILIPPE indique que : pour lui, le plateau n'est pas la solution la plus appropriée pour la rue Angéla DUVAL. Il pense que cela va être problématique pour les tracteurs avec ou sans remorque et que cela entraînera beaucoup plus de nuisance pour les riverains.

Monsieur le Maire précise qu'avec la signalisation à 30 klm/h en amont du passage surélevé, le passage piéton sera plus sécurisé pour accéder à l'école, à la salle polyvalente et au pré communal.

Monsieur Jack LE BRIS demande si le passage piéton va être fait à normes handicapées pour anticiper les futurs aménagements qui seront obligatoires.

Monsieur Louis LE RUE demande confirmation des dimensions du plateau à 10 cm de hauteur et 1,5 m de rampe pour permettre l'accès de véhicule et des tracteurs.

Mme Florence STRUILLON demande s'il y aura du point à temps avant l'été : Monsieur Patrick LE BONNIEC indique que la machine du syndicat est prise jusqu'au début juillet et qu'elle sera réservée juste après le 13 juillet. Monsieur Joël PHILIPPE signale qu'une portion de la route de Pont Gwen est en très mauvaise état et qu'elle serait à prévoir dans les travaux urgents. Monsieur Patrick LE BONNIEC indique qu'il aurait été judicieux de l'inclure dans les travaux de voirie quand la route du Lotissement de Kergroaham a été faite puisque les machines étaient juste à côté.

Délibération n°20140522-10 : Achat d'une serre pour le service espaces verts

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour investir dans une serre pour les services technique :

- l'Entreprise PLASTIDIS de Cavan : serre de 6 x 10 ml pour 1 704 euros TTC
- l'Entreprise SODISER de Plélo : serre de 6,40 x 10 ml pour 1 517 euros TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis de l'Entreprise SODISER de Plélo pour un montant de 1 517 euros TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 2184 opération 180 pour un montant de 1 517 euros TTC

Commentaires : Monsieur Jack LE BRIS demande où sera implantée la serre. Monsieur le Maire indique qu'après discussions avec les agents communaux, elle sera mise près de la lagune et sécurisée.

Délibération n°20140522-11 : Ouverture poste d'apprenti aux Services Techniques

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un jeune de la commune souhaite faire un contrat d'apprentissage au service technique en espaces verts pour la rentrée 2014-2015. Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'apprentissage pour 35 heures à raison d'une semaine à l'école et une semaine en entreprise. De proposer la fonction de maître d'apprentissage espaces verts à Monsieur Yoan TALGUEN Adjoint Technique de 1^{er} classe et de faire la publicité nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CRÉE le poste d'apprentissage au sein du service technique espaces verts de la Commune de Tonquédec,

AUTORISE Monsieur le Maire à publier et à signer tous les documents concernant cet emploi.

VALIDE le choix de proposer à M. Yoan TALGUEN la fonction de maître d'apprentissage.

Délibération n°20140522-12 : Contrat CAE-CUI : Renfort au Service Technique

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux les besoins en renfort de personnel pour le service technique suite à l'absence prolongée d'un agent. A ce jour, plusieurs contrats aidés sont possibles. Pour permettre de trouver un agent avec un peu d'expérience et surtout des permis de conduire de catégorie B, C et E afin de conduire le tractopelle ou le tracteur avec ou sans remorque. Il est proposé de recruter une personne sous contrat CUI-CAE. Les

missions principales concerneraient les travaux dans les bâtiments, en voirie et en espaces verts. L'aide fournie par l'état permettrait un coût d'environ 257 euros par mois pour la commune. Le contrat serait donc sur le grade d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon soit le SMIC Horaire, à 35 heures/semaine, d'une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon, à 35 heures/semaine pour une durée de 6 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer toutes les publicités nécessaires pour permettre le recrutement d'une personne dans le cadre d'un contrat aidé CUI-CAE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires pour permettre l'aide de l'état sur la mise en place de ce contrat au sein de la commune.

Délibération n°20140522-13 : Achat d'ordinateurs pour le Service Administratif

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des besoins informatiques concernant le service administratif de la mairie. En effet, les deux ordinateurs sont sous Windows XP qui depuis début mai n'est plus mis à jour contre les virus et malveillances des logiciels. Aussi pour sécuriser les données administratives et le fonctionnement des logiciels JVS, il est proposé aux conseillers de changer les deux ordinateurs. Un devis a été demandé auprès de notre fournisseur de logiciels. Le coût pour le changement complet des deux ordinateurs et l'installation de deux disques durs externes pour les sauvegardes automatiques est de 2 372,40 euros TTC en investissement et de 96 euros en plus des contrats de maintenance actuels.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE l'achat des deux ordinateurs pour le service administratif de la mairie avec l'entreprise JVS-MAIRISTEM pour un montant de 2 372,40 euros TTC et 96 euros TTC de frais de maintenance complémentaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 2183 opération 95 pour 2 372,40 euros TTC et au compte 6156 maintenance pour un complément de 96 euros pour une année complète.

Délibération n°20140522-14 : Achat Broyeur d'accotements

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux les besoins en matériaux de voiries pour permettre le nettoyage des bas-côtés des voies communales régulièrement et surtout pour les carrefours dangereux ou à risque avec un broyeur d'accotements. Plusieurs devis ont été demandés :

- Entreprise LE MOAL : marque DESVOYS, 1,60 m de coupe, 10 marteaux complémentaires, une vanne ¼ tour sécurité et livré pour 8 760 euros TTC
- Entreprise ALEXANDRE : marque GYRAX, 1,60 m de coupe, sans option pour 9 364 euros TTC, avec boule azote et cordon roue libre pour 9 894 euros TTC,
- Entreprise CRA : marque DESVOYS, 1,60 m de coupe, avec kit de bandes réfléchissantes, non livré pour 8 760 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 13 POUR et 2 ABSTENTION,

CHOISIT le matériel proposé par l'Entreprise LE MOAL de marque DESVOYS avec les 10 marteaux complémentaires, une vanne ¼ tour sécurité et livré, garantie 1 an pièces et main d'œuvre, pour un montant de 8 760 euros TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 21578 opération 205 pour un montant de 8 760 euros TTC.

Commentaire : Monsieur Joël PHILIPPE rappelle qu'il aurait été préférable de faire cet achat en mutualisation avec la CCCT au vu du nombre de jours d'utilisation. Monsieur Patrick LE BONNIEC indique qu'il n'y aura pas de problème d'entretien ou de mauvaises utilisations comparativement à un achat mutualisé.

Délibération n°20140522-15 : Achat d'une balayeuse

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des devis reçus concernant l'acquisition d'une machine balayeuse tractée qui s'accroche derrière le tracteur. Plusieurs devis ont été demandés :

- Entreprise LE MOAL : marque EMILY, 2 m de largeur de travail, balai de 600 mm, livré au prix de 2 520 euros TTC,
- Entreprise CRA : marque RABAUD, 1,80 m de largeur de travail, balai 600 mm au prix de 2 388 euros TTC option bac de 190L au prix de 600 TTC
- Entreprise LE MOAL : marque RABAUD, 1,80 m de largeur de travail, balai de 600 mm, livré au prix de 1 908 euros TTC, option bac au prix de 216 euros TTC et gratuit si deux matériaux pris,
- Entreprise TREDAN : marque EMILY, 2,20 m de largeur de travail, balai 600 mm avec bac au prix de 6 913 euros TTC,
- Entreprise TREDAN : marque AMILY, 1,60 m de largeur de travail, balai 400 mm au prix de 5 884 euros TTC,

Le Conseil Municipal, après délibération, à 14 POUR et 1 ABSENTION,

CHOISIT le matériel proposé par l'Entreprise LE MOAL de marque RABAUD avec le bac et livré, garantie 1 an pièces et main d'œuvre, pour un montant de 1 908 euros TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 21578 opération 206 pour un montant de 1 908 euros TTC.

Délibération n°20140522-16 : Bardage de la Salle Polyvalente côté ouest Bibliothèque

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis des matériaux pour refaire le bardage de la salle polyvalente côté ouest bibliothèque.

- Entreprise Alain LE ROY de Cavan : clin Saint Louis Douglas pour un montant de 724,41 euros pour un pan soit 1 448,82 euros TTC pour le côté complet,
- Entreprise MATECO de Lannion : Clin Saint Louis Douglas pour un montant de 746,74 euros pour un pan soit 1 493,48 euros TTC pour le côté complet.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise Alain LE ROY de Cavan pour un montant de 724,41 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 2313 opération 156 pour un montant de 1 448 ,82 euros TTC.

Commentaire : Il est demandé quand le carreau au-dessus de la salle des anciens sera remplacé, car avec les conditions climatiques de l'hiver dernier, le verre s'est davantage détérioré et risque de tomber à tout moment. Monsieur le Maire indique qu'il va reprendre le dossier et contacter le commercial pour faire changer le carreau.

Délibération n°20140522-17 : Matériaux pour le Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des besoins en renouvellement de vaisselle pour le restaurant scolaire et les locations de la salle polyvalente. De ce fait, un devis a été formulé auprès de l'entreprise HENRI JULIEN pour un montant de 1288,90 euros TTC pour les locations de vaisselle dans la salle polyvalente et pour 132,60 euros TTC de petits matériels au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la liste des matériaux pour le restaurant scolaire et la vaisselle pour les locations de la salle polyvalente auprès de l'entreprise HENRI JULIEN pour un montant de 1 421,50 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Délibération n°20140522-18 : Armoire Froide pour le Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des problèmes de fonctionnement que le restaurant scolaire rencontre avec l'armoire froide. En effet, celui-ci congèle les aliments malgré une réparation du régulateur et de la sonde l'an dernier. Les frais de réparation seraient de 580,80 euros alors qu'il a déjà été dépensé 416,90 euros pour la même panne l'an dernier. Il a donc été demandé un devis pour le remplacement de l'appareil avec reprise et un complément de glissières et de grille.

- L'entreprise CENTRAL FROID marque DAP pour un montant de 1 776 euros TTC
- L'entreprise CPRO22 marque HOSHIZAKI pour un montant de 1 693,80 euros TTC

Une décision modificative concernant le financement de cet appareil sera effectuée par le transfert de la somme de 1693,80 euros des dépenses d'imprévus investissements.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise CPRO22 avec l'appareil de marque HOSHIZAKI pour un montant de 1693,80 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 2158 opération 94 pour un montant de 1693,80 euros

VALIDE la décision modificative crédit complémentaire au compte 2158 opération 94 pour la somme de 1693,80 euros et diminution des dépenses d'imprévus chapitre 020 pour le montant de 1693,80 euros.

Délibération n°20140522-19 : Robot Batteur Mélangeur pour le Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande des agents du restaurant scolaire pour un robot batteur mélangeur avec presse purée pour la préparation des repas. Des devis ont été demandés, seule l'entreprise CPRO22 avait du matériel avec l'option. Le cout de l'appareil avec option est de 2634,90 euros TTC auquel il faut ajouter un chariot pour le déplacement et le rangement des éléments pour un coût 234,24 euros TTC. Des couvercles en inox ont été demandés en complément pour un montant de 59,10 euros TTC. L'ensemble des dépenses se montent à 2 928.24 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 14 POUR et 1 ABSTENTION,

VALIDE l'achat du matériel auprès de l'entreprise CPRO22 pour un montant de 2 928,24 euros TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2158 opération 94 pour un montant de 2928,24 euros TTC.

Délibération n°20140522-20 : Travaux cuisine salle des anciens dans la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des travaux envisagés dans la salle des anciens de la salle polyvalente côté cuisine. En effet, les matériaux ont un certain âge et montrent des signes de faiblesse. Il est proposé de changer le plan de travail, d'installer un nouvel évier, une nouvelle plaque de cuisson électrique et des prises pour brancher des éléments complémentaires. L'ensemble des travaux seront réalisés par les services techniques de la commune. Les matériaux sont estimés à 1 620 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le projet d'aménagement et de travaux dans le local cuisine de la salle des anciens,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les achats nécessaires,

IMPUTE l'ensemble des dépenses au compte 2313 opération 156 pour un montant global de 1 620 euros TTC pouvant être répartie en plusieurs petites factures.

Délibération n°20140522-21 : Travaux de rechampissage du Monument aux Morts

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des travaux qui doivent être entrepris sur le Monument aux Morts pour permettre de mieux lire les lettres (rechampissage) après un nettoyage. Deux entreprises de pompes funèbres ont été contactées et ont transmis leur devis.

- L'entreprise QUINQUIS de Perros-Guirec pour un montant de 2258,26 euros HT
- L'entreprise LE GUERN de Bégard pour un montant de 1 300 euros HT.

(Il n'y a pas de TVA sur les travaux des Monuments aux Morts.)

Il est décidé que les travaux de nettoyage seront effectués par le service technique de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise LE GUERN de Bégard pour effectuer les travaux de rechampissage du Monument aux Morts pour un montant de 1300 euros HT (non soumis à TVA),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 2184 opération 207 pour un montant de 1300 euros.

Délibération n°20140522-22 : Décoration de Noël

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des possibilités de compléter les éléments de décoration de Noël avec des offres promotionnelles. Il est donc proposé d'acheter un complément de cordon et de kit pour réparer et confectionner des décors pour un montant de 240 euros TTC et d'investir dans 4 nouvelles décorations en forme d'étoiles filantes pour compléter sur la route de Lannion au prix unitaire de 155 euros HT soit un investissement de 750 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE l'achat de nouvelles décorations de Noël composé de cordon et de kit pour réparation et confection et de 4 nouvelles étoiles filantes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant dans la limite des prix indiqués soit 990 euros,

IMPUTE la dépense au compte 2135 opération 189 l'achat des nouvelles étoiles pour un montant de 750 euros TTC et au compte 61558 les achats de cordon et kit pour un montant de 240 euros TTC.

Délibération n°20140522-23 : Matériaux pour réfection des Allées de Boules extérieures

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis des matériaux pour refaire les allées de boules extérieures.

- L'entreprise Alain LE ROY de Cavan pour un montant de 386,21 euros TTC
- L'entreprise MATECO de Lannion pour 291,60 euros TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise MATECO pour un montant de 291,60 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,

IMPUTE la dépense au compte 61521 pour un montant de 291,60 euros TTC.

Délibération n°20140522-24 : Autorisation exceptionnelle de dépasser le quota des I.H.T.S.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à dépasser le quota des 25 heures mensuelles d'indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires afin de payer les heures de formation BAFA aux 3 agents.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à dépasser le quota de 25 heures à titre exceptionnelle pour le paiement des heures de formation BAFA

Questions non suivies d'une délibération :

1) Réfection des joints de l'Enclos Paroissial

Proposition d'effectuer, seulement, le nettoyage du mur et le recèlement des pierres qui le nécessitent, dans un premier temps.

2) Aménagement d'un Bureau des Adjoints et Etude de l'agencement de l'Accueil

Mise en place d'un groupe de travail pour étudier la meilleure implantation des bureaux :

- accueil plus confidentiel du public,
- utilisation du poste cyber,
- installation d'un bureau pour les adjoints,
- aménagement de placard pour permettre plus de rangement

3) Création d'un site internet

Question reportée à un prochain conseil suite à la non-réception de certains devis pour comparaison et étude par la commission Information.

4) Aménagement global du bourg

Monsieur le Maire informe les Conseillers des contacts pris le CAUE (Conseil Architectural), SCOT (Schéma de Cohésion Territorial) pour connaître les aménagements autorisés ou envisageable. Les prochaines dates de réunion seront transmises à la commission.

5) Travaux toiture Ecole

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des travaux de toiture de l'école suite aux intempéries de cet hiver. Plusieurs ardoises ont été cassées et l'infiltration d'eau descend jusqu'au bureau de la directrice. Il a été fait appel à l'Entreprise TOULOUZAN Michel pour estimer les dégâts et le coût des réparations. Le montant du devis étant de 169,20 euros, Monsieur le maire a demandé à ce que les travaux soient faits rapidement par rapport à l'urgence. Monsieur Michel TOULOUZAN va intervenir à l'école le lundi 26 mai.

6) Visites d'exploitations

Monsieur Louis LE RUE propose de visiter des exploitations laitières et porcines aux Conseillers Municipaux. Ces visites sont programmées Samedi 5 juillet à partir de 9h pour l'exploitation laitière et 11h00 l'exploitation porcine.

7) Travaux mur mitoyen entre le parking de l'école et la propriété de Monsieur Gilles CONNAN

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'accord qui a été pris avec Monsieur Gilles CONNAN concernant la réparation du mur mitoyen avec le parking de l'école. Les travaux seront réalisés par les employés communaux et les matériaux seront pris en charge par Monsieur CONNAN.

8) Rappel des permanences des bureaux des élections du dimanche 25 mai